



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA
MRC DE KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
LE 7 AOÛT 2023

Le conseil de la municipalité de Kamouraska siège en séance ordinaire, ce 7 août 2023 à 20H00, dans la grande salle du Centre communautaire de Kamouraska.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Anik Corminboeuf, mairesse
Christian Drapeau
Mario Pelletier
Raymond Malo
Jacques Sirois
Hervé Voyer
Andrew Caddell

Assiste également à la séance :

Mychelle Lévesque agit à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

Les membres du conseil formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Anik Corminboeuf.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

La mairesse remercie toutes les personnes présentes et ouvre la réunion.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23.08.175 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Andrew Caddell
APPUYÉ PAR Raymond Malo
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit accepté en conservant le varia ouvert. Un point est ajouté au varia.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

23.08.176 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 dont les membres du conseil ont reçu copie dans les délais prévus affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à sa lecture. Le procès-verbal a été affiché aux endroits prévus et est adopté.

RÉSOLUTION D'AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET *SOUTIEN À L'INTERVENTION DE LA MRC DE KAMOURASKA EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL* DANS LE CADRE DU VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – PARTIE 2 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ET DÉSIGNATION DE LA MRC DE KAMOURASKA À TITRE D'ORGANISME RESPONSABLE

23.08.177 RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska souhaite structurer le projet intitulé *Soutien à l'intervention de la MRC de Kamouraska en développement social* (ci-après appelé « Projet »), notamment dans le cadre du déploiement des démarches territoriales des Alliances pour la solidarité et pour offrir un accompagnement technique et financier auprès des organismes du milieu sociocommunautaire au bénéfice des personnes en situation de vulnérabilité dans l'ensemble des municipalités locales;

ATTENDU QUE l'enjeu de développer une vision intégrée en matière de développement social s'inscrit dans les priorités de développement 2023-2028 du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE suivant la résolution numéro 272-CM2023, la MRC de Kamouraska désire déposer une demande d'aide financière pour le Projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale – Partie 2 du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2027;

ATTENDU QUE le Projet est estimé à 411 330 \$ et qu'il pourrait être subventionné à 80 % par le biais d'une aide financière du MAMH et à 20 % par la MRC;

ATTENDU QUE la municipalité de Kamouraska a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale – Partie 2 du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la municipalité de Kamouraska désire présenter ledit Projet dans le cadre de l'aide financière;

ATTENDU QUE le formulaire de demande d'aide financière vise à être déposé auprès du MAMH au plus tard le 15 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Kamouraska autorise le dépôt du Projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale – Partie 2 du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2027.

QUE le conseil de la municipalité de Kamouraska s'engage à participer au Projet.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

QUE le conseil de la municipalité de Kamouraska désigne et mandate la MRC de Kamouraska à titre d'organisme responsable du Projet.

RÉSOLUTION D'AUTORISATION À DES REPRÉSENTANTS DE LA BOÎTE D'URBANISME À ASSISTER À LA RENCONTRE DU CCU LE 23 AOÛT PROCHAIN

23.08.178 **RÉSOLUTION**

ATTENDU QUE la municipalité a donné un mandat d'urbanisme à la Boîte d'Urbanisme visant l'étude et le suivi des demandes de permis dans la zone urbaine ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mario Pelletier
APPUYÉ PAR Andrew Caddell
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité autorise des représentants de la Boîte d'Urbanisme à assister au prochain CCU qui se tiendra mercredi le 23 août prochain à 19H30 à la salle de conférence du Centre communautaire.

Coût : 1 700.00 \$ + taxes applicables.

RÉSOLUTION D'ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE RENÉ BASTILLE POUR LE FAUCHAGE DES ABORDS DES ROUTES MUNICIPALES

23.08.179 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska accepte l'offre de services déposée par René Bastille pour trois ans visant le fauchage des abords des routes municipales.

Coût : 85.00 \$ l'heure + taxes pour les années 2024-2025-2026.

PRÉSENTATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT À LA POPULATION LE 31 AOÛT PROCHAIN À 19H00 À LA POPULATION EN GÉNÉRAL

La municipalité déposera son Plan de développement révisé jeudi le 31 août prochain à 19H00 à la grande salle du Centre communautaire. La population en général est invitée à y participer.

DOSSIERS CCU

DOSSIER 2023-39 : DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR LE 101, AVENUE MOREL SUR LE LOT 4 008 160

23.08.180 **RÉSOLUTION**

Le propriétaire fait une demande pour l'agrandissement du garage existant. Le projet proposé fait en sorte que la volumétrie finale du bâtiment (trop grand) ne s'intégrerait pas avec le reste de la propriété et des bâtiments voisins.

QUE le CCU ne recommande pas au Conseil l'acceptation de la demande de permis.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Raymond Malo
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCU dans ce dossier et refuse la demande.

DOSSIER 2023-41 : DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 17, AVENUE
CHASSÉ SUR LE LOT 4 008 187/ 4 008 177

23.08.181 RÉSOLUTION

Le propriétaire fait une demande pour l'aménagement extérieur de la propriété; pavage, haie, etc.

QUE le CCU recommande au Conseil l'acceptation de la demande de permis.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

DOSSIER 2023-42 - DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 183, AVENUE
LEBLANC SUR LE LOT 4 471 502/ 4 008 005

23.08.182 RÉSOLUTION

La propriétaire fait une demande pour entretien de la maison; soit le remplacement des bardeaux de la toiture et des travaux de peinture.

QUE le CCU recommande au Conseil l'acceptation de la demande de permis.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Andrew Caddell
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

DOSSIER 2023-43 : DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR LE 8, ROUTE DE
KAMOURASKA SUR LE LOT 4 008 205

23.08.183 RÉSOLUTION

Le propriétaire fait une demande de rénovation du garage. Installation d'un revêtement en tôle de style VIC et installation d'une fenêtre.

Le CCU considère que le type de tôle proposé n'est pas acceptable. Le CCU suggère un revêtement de type Canexel de la même couleur que la maison ceci dans un but d'harmonisation.

QUE le CCU ne recommande pas au Conseil l'acceptation de cette demande de permis.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCU dans ce dossier et refuse la demande.

- **NOTE :** Le conseiller, Hervé Voyer, ne prend pas part à la décision car il dénonce son conflit d'intérêt et se retire de la séance pour ce dossier.

VOTES SUR LA RÉOLUTION :

La mairesse demande le vote :

Messieurs Christian Drapeau, Mario Pelletier et Raymond Malo votent POUR.

Messieurs Jacques Sirois et Andrew Caddell votent CONTRE cette résolution.

Donc, pour 3, 2 contre donc la première proposition est acceptée.

DOSSIER 2023-44 : DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 76, AVENUE MOREL SUR LE LOT 4 008 229

23.08.184 **RÉSOLUTION**

Le propriétaire fait une demande pour l'ajout d'une clôture de perches et une autre en corde à bateau.

Le CCU recommande que la nouvelle clôture soit à 2 poteaux et de 3/4 perches, ceci est le modèle classique pour une clôture de perches. Il faut aussi modifier la clôture actuelle sur le même modèle.

QUE le CCU recommande au Conseil l'acceptation de cette demande de permis conditionnellement au suivi de la recommandation du CCU.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Andrew Caddell
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

DOSSIER 2023-48 : DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR LE 195, AVENUE MOREL SUR LE LOT 4 008 051

23.08.185 **RÉSOLUTION**

Le propriétaire fait une demande pour la construction d'un nouveau garage 16 x 16 et 14 pi de haut. Ce dernier aura le même revêtement que la maison.

QUE le CCU recommande au Conseil l'acceptation de la demande de permis.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Jacques Sirois
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

DOSSIER 2023-49 : DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 126, AVENUE MOREL SUR LE LOT 5 186 095

23.08.186 **RÉSOLUTION**

Le propriétaire fait une demande pour changer le bardeau de toiture du garage.

Comme la nouvelle couleur du bardeau ne s'harmonise pas avec celle de la maison, il faudrait que les bardeaux de la toiture de la maison soient changés ou que le toit du garage revienne comme la maison.

QUE le CCU ne recommande pas au Conseil l'acceptation de la demande de permis.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Andrew Caddell
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil refuse la recommandation du CCU dans ce dossier et accepte les travaux faits puisqu'ils ont été demandés en urgence.

DOSSIER 2023-50 : DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 188, AVENUE LEBLANC SUR LE LOT 4 007 994

23.08.187 **RÉSOLUTION**

Le propriétaire fait une demande pour remplacer 8 fenêtres par des fenêtres en aluminium / PVC avec moulure de 3 po. blanche.

Le CCU ne recommande pas les fenêtres à battants de style un tiers / 2 tiers mais plutôt des fenêtres à battants imitation guillotine incluant des moulures de 4 po. au lieu de 3 po.

QUE le CCU recommande au Conseil l'acceptation de la demande de permis conditionnellement au suivi de la recommandation du CCU.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Andrew Caddell
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

DOSSIER 2023-51 : DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR LE 152, AVENUE MOREL SUR LE LOT 4 008 121

23.08.188 RÉSOLUTION

Le propriétaire fait une demande pour l'agrandissement de la cuisine vers l'extérieur en place d'une partie du balcon.

QUE le CCU recommande au Conseil l'acceptation de la demande de permis.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

INFORMATIONS DE LA MAIRESSE

- Affichage pour le poste d'adjointe administrative comblée.
- Affichage pour combler le poste DGA/Agent de développement.
- Installation des colonnes Morris.
- Marché public tous les samedis jusqu'à la Fête du Travail.
- Embauche d'un 4^e inspecteur à la MRC de Kamouraska.
- Rencontre du SPA (KRTB). Rencontre d'un organisme qui s'occupe de donner ce service. En attente d'une décision.
- Réfection du quai Taché : maintenir le CA en attente de l'arrimage avec les différents partenaires financiers.

APPROBATION DES COMPTES

23.08.189 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la greffière-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 31/07/23 :	369 817.15 \$
LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS :	93 788.93 \$
GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR JUILLET 2023 :	463 606.08 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles (incluant les salaires) est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

La greffière-trésorière a transmis à chaque membre du conseil la liste détaillée des dépenses telle que présentée ci-haut.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées par le conseil de la municipalité de Kamouraska.

Mychelle Lévesque, dir. gén. & greffière-trésorière

**CORRESPONDANCE POUR JUILLET 2023
POUR LECTURE ET DÉPÔT AU CONSEIL**

Prendre note que le résumé de la correspondance a été remis à chaque membre du conseil. Consultation sur demande au bureau municipal.

VARIA

PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES

23.08.190 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Jacques Sirois
**ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la municipalité autorise la greffière-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles suivantes étant donné que le mois de juillet est fermé :

- ❖ Matériaux direct Inc. : 1 559.35 \$
- ❖ Tétra Tech QI Inc. : 826.38 \$
- ❖ 6TEM TI : 37.76 \$ + 220.52 \$ + 1 580.85 \$ = 1 839.13 \$
- ❖ Coop Avantis : 179.03 \$ + 144.79 \$ + 11.47 \$ + 67.23 \$ = 402.52 \$
- ❖ Stéphane Dionne : 1 296.61 \$
- ❖ Jean Morneau Inc. : 19.29 \$
- ❖ Verreau Dufresne avocats : 1 134.23 \$

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL – SERVICE
EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET SERVICES JURIDIQUES FQM**

23.08.191 **RÉSOLUTION**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Kamouraska est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « **FQM** ») ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2023 sont de 135 \$ à 215 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Raymond Malo
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

QUE madame Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière soit la personne responsable à la municipalité du suivi de ce mandat auprès de la FQM.

Coût estimé : 6 000.00 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Projet d'ordre du jour à placer sur le site Internet, Info-lettre, Facebook.
- Achat de tables à pique-nique en cèdre.
- Dossier : Localisation des archives.
- Devenir membre du CCU.

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

23.08.192 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Sirois
APPUYÉ PAR Andrew Caddell
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La fermeture de cette séance ordinaire. Il était 21H30.

Anik Corminboeuf, mairesse

Mychelle Lévesque, dir. gén. & greff. trés.

NOTE :

« Je, Anik Corminboeuf, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Anik Corminboeuf, mairesse